



Séance du Conseil municipal du 31 mai 2021

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

« Crédit de CHF 55'000 destiné à l'élaboration d'un plan climat communal »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 14 avril 2021, qui décrit dans les détails le plan qui sera élaboré au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Développement durable du 18 mai 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 27 mai 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x oui, x non et x abstention

1. De réaliser l'élaboration d'un plan climat communal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 55'000.- destiné à cette réalisation.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 55'000.- au moyen de 5 annuités dès l'année de réalisation de ce plan, estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 55'000.- afin de permettre la réalisation de ce plan.